COMMUNE DE
BOUTIERS SAINT-TROJAN

# CLASSEMENT SANS SUITE
# D'UNE DECLARATION PREALABLE

**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE | Référence dossier |
|---|---|
| **Dossier déposé incomplet le 12 Avril 2026 - Incomplet depuis le 04 Mai 2026** | **N° DP 16058 26 00012** |

**Par :** DAMIEN GIRARDEAU

**Demeurant à :** 3 Route du Solençon
16100 Boutiers-Saint-Trojan

**Pour :** Le projet consiste en l_installation de deux abris de jardin indépendants, implantés sur une parcelle existante.

**Sur un terrain sis à :** 3 Route du Solençon
16100 Boutiers-Saint-Trojan
Cadastré : AD122, AD124

Arrêté 2026 058 0082

**Destination : Habitation**

Monsieur,

Vous avez déposé le 12 avril 2026 sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) une demande de DECLARATION PREALABLE.

Par lettre du 24 avril 2026 il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

BOUTIERS-SAINT-TROJAN, le 03/09/2026
Le Maire,

Eric MARQUET

MAIRIE DE BOUTIERS-SAINT-TROJAN (CHARENTE)